

NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE FUTUR REGIME CLIMAT POST 2012 : AVANCEES DE COPENHAGUE A CANCUN ET RETOMBES POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Atelier de validation rapport EDF 2010 Douala, 29-30/03/2011

Martin TADOUM,
Secrétariat Exécutif COMIFAC



STRUCTURE

- Rappel du développement du processus de négociation climat de Rio à Copenhague
- Résultats de la conférence de Copenhague
- 3. Avancées des négociations post-Copenhague
- 4. Résultats de la conférence de Cancun
- 5. Perspectives et interrogations après Cancun



- Juin 1992: Adoption de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (entrée en vigueur le 21 mars 1994)
- Objectif: stabiliser les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique
- 1997: Adoption du Protocole de Kyoto (entrée le 16 février 2005) comportant des mesures légalement contraignantes pour les pays industrialisées (réduction de 5,2% des émissions par rapport à 1990)

1. Rappel du développement processus négociations climat de Rio à Copenhague

- 2005, Montréal: Lancement des débats sur la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation
- 2007, Bali: Plan d'action de Bali et reconnaissance de la REDD comme mécanisme pouvant contribuer à l'atténuation aux CC
- 2009, Copenhague: Accord volontaire sur le climat
- 2010, Cancun: Décisions sur les 5 piliers de Bali



2. Résultats de Copenhague

- Accord de Copenhague convenu, mais non adopté à l'unanimité par tous les Parties:
- Affirme la nécessité de limiter le réchauffement planétaire à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle;
- intègre des engagements financiers de la part des pays industrialisés, avec notamment un « démarrage rapide » sur 3ans (2010/2012) sur une base de 30 milliards de dollars pour l'adaptation et l'atténuation « Fast Start » et avec pour objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020
- créé un mécanisme dit de « transfert technologique » pour accélérer
 le développement technologique et le transfert de technologie
- reconnait le rôle cruciale des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts et, la nécessité de fournir des incitations positives immédiates au renforcement de l'absorption des émissions de GES par les forêts à travers un mécanisme REDD+ destiné aux pays en développement

3. Avancées des négociations post-Copenhague

3.1 Mise en place partenariat intérimaire REDD+

- Organisation de deux conférences à Paris et Oslo en mars et mai 2010 et lancement du Partenariat intérimaire REDD+
- Objectif: servir de « cadre provisoire, volontaire, juridiquement non contraignant » aux Partenaires pour intensifier les actions et le financement REDD+ et, de prendre à cette fin des mesures immédiates en vue d'améliorer l'efficacité, la transparence et la coordination des initiatives et des instruments financiers
- <u>Gouvernance</u>: système de co-présidence animé par un pays du Nord et un pays du sud pour six mois. Le secrétariat est assuré par le secrétariat du FCPF et ONU-REDD



3. Avancées des négociations post-Copenhague

3.2 Négociations de Tiajin : ultime étape avant Cancun

- Divergences entre les Parties sur certains éléments clefs négociés dans le cadre du Groupe de travail relatif au Protocole de Kyoto (AWG-KP) et dans celui relatif à l'action de coopération à long terme (AWG-LCA), à savoir : vision partagée, atténuation, adaptation, transfert de technologies et financement.
- Ambitions revues à la baisse. On est de plus en plus sûr que Cancun ne pourra pas adopter un accord global sur le climat. Cependant, des décisions sur la REDD+, l'adaptation, les financements et le transfert de technologies pourraient être prises.



4. Résultats de la conférence de Cancun

- Adoption des accords dits de Cancun: décisions sur l'atténuation, la REDD+, l'adaptation, le financement, ...
- Stabilisation de l'augmentation de la température de 2°C par rapport au niveau pré industriel et revue de l'objectif possible pour adoption éventuelle d'un objectif de 1,5°C
- Mise en place du cadre d'adaptation de Cancun et mise en place d'un processus de soutien pour les PMA pour formuler et mettre en œuvre les plans d'adaptation
- Création officielle du fonds vert: un comité transitoire d'experts devra être créé pour conceptualiser le Fonds
- Reconnaissance officielle de la REDD+
- Mise en place d'un mécanisme de technologies (opérationnel en 2012)



5. Perspectives et interrogations après Cancun

- A Cancun, un cadre de négociations pour les modalités de mise en œuvre de la REDD + a été établi: le processus qui durera 2 ans débutera avec la réunion des Parties à Bangkok (avril 2011) et la réunion du SBSTTA (juin 2011). Les décisions sur le REDD + définissent une_démarche progressive en 3 phases
- Développement en cours d'initiatives nationales et de projets sous-régionaux pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD, le renforcement des capacités, la formulation du système MNV
- Interrogation sur le niveau de référence, la définition de la forêt



MERCI